



désaccord sur le montant d'un remboursement

Par **coalla**, le **23/04/2009** à **16:24**

Bonjour,

Nous avons été cambriolés à notre domicile.

Nous avons reçu le remboursement de l'assurance .

Nous avons reçu dans un premier temps un chèque sans aucune explication.

Après être intervenus auprès de notre assureur nous avons obtenu le rapport de l'expert. Celui-ci ne détaille pas la valeur de remboursement retenu pour chaque objet volé, mais se contente de faire un global : - bijoux....xx - électronique.....

malgré nos nombreuses demandes nous n'arrivons pas à obtenir le détail des remboursement objet par objet. L'assureur n'a t'il pas l'obligation de nous fournir ce détail. par ailleurs, compte tenu des délais écoulés nous avons tout de même procédé à l'encaissement du chèque. Est ce que cela vaut acceptation du remboursement ?

Avec nos remerciements